

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **88 (1952)**

Heft 33

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : F.I.A.I. : Résolutions du Congrès de Copenhague. — Vaud : Cotisation 1952. — Poste au concours. — Traitement d'un instituteur pendant le service militaire — Association vaudoise des maîtres de gymnastique. — Assemblée annuelle des maîtresses d'école enfantine et semi-enfantine. — Moudon — Groupe Freinet. — Les armoires sont vides. — Genève : Assemblée générale du 24 septembre. — U. A. E. E. : Groupe d'échange. — Société genevoise de T. M. et R. S. Neuchâtel : Bâtiments universitaires. — Pour vos soirées. — Revue des sections : Neuchâtel. — Jura bernois : Congé officiel. — Exposition. — Le rapport du Congrès. — Section Bienne-La Neuveville.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : D. Lasserre : La crise zuricoise de 1436 à 1450 : Le retour à la concorde. — L'Observateur : Ne soyons pas puristes, mais... — P. R. : L'œuvre des « Tableaux scolaires ».

Partie corporative

VAUD

F.I.A.I. — CONGRÈS DE COPENHAGUE

RÉSOLUTION

adoptée à l'unanimité par la conférence des délégués de la F.I.A.I.
dans sa séance du 30 juillet 1952.

La XXIIe Conférence internationale de la F.I.A.I., réunie à Copenhague du 26 au 31 juillet 1952, après avoir pris connaissance des résultats d'une enquête sur les activités péri et post-scolaires en faveur de l'enfance et de l'adolescence.

considérant :

- qu'un nombre sans cesse croissant de familles ne sont plus en mesure d'assurer pleinement leur tâche éducative vis-à-vis des enfants et des adolescents durant les loisirs que leur laissent l'école ou l'atelier, ceci en raison des conditions générales de la vie moderne, dans les villes particulièrement ;
- que les mesures prises tant par les nombreuses œuvres privées que par les autorités pour suppléer à cette carence se révèlent insuffisantes dans la plupart des pays, aussi bien sur le plan des moyens financiers mis à la disposition que sur celui des méthodes éducatives employées et de la préparation pédagogique des cadres responsables ;

déclare

que le développement des œuvres péri et post-scolaires répond à un réel besoin des populations, que l'ensemble de ces œuvres doit être considéré comme un service spécial de l'Education nationale en te-

nant compte de la situation particulière et des traditions propres à chaque pays, mais organisé de telle manière qu'il protège l'enfant et l'adolescent contre tout sectarisme et toute exploitation mercantile,

formule les recommandations suivantes :

1. il est souhaitable de promouvoir des méthodes d'éducation correspondant au caractère spécial des œuvres péri et post-scolaires en tenant compte, en particulier, des considérations suivantes :
 - a) cette éducation est donnée durant le temps des loisirs et tout enfant ou adolescent a le droit de pouvoir jouir des loisirs que lui laissent l'école ou l'atelier,
 - b) cette éducation ne saurait être assimilée à une simple extension de l'instruction scolaire,
 - c) elle doit être basée sur la psychologie de l'enfant et de l'adolescent, non seulement en vue de remplir le temps des loisirs par des occupations quelconques, mais bien pour contribuer à l'harmonieux et complet épanouissement des capacités individuelles ;
2. La réalisation d'une telle éducation postule la préparation spéciale, d'enseignants expérimentés qui seront en mesure de diriger les activités péri et post-scolaires et d'encadrer le personnel auxiliaire qualifié appelé à collaborer à la bonne marche de ces activités.
3. En vue de contribuer au développement de la compréhension internationale dans l'amitié des peuples parmi la jeunesse, on étudiera la possibilité d'organiser des camps internationaux bien préparés et dirigés par une collaboration entre les services de l'Education, les Associations nationales d'enseignants et les grandes organisations s'occupant des loisirs.
4. Il est souhaitable que soient organisés partout, pour les adolescents, des cours post-scolaires les préparant à l'exercice de leurs devoirs et de leurs droits de citoyen, ainsi que des cours leur permettant de compléter leur formation culturelle et artistique.
5. Les adolescents de la campagne doivent pouvoir bénéficier d'une formation préprofessionnelle par l'institution de cours agricoles et ménagers.

La XXIIe conférence internationale de la F.I.A.I. exprime la profonde inquiétude des éducateurs devant le développement de publications d'inspirations commerciales qui favorisent chez l'enfant l'éclosion des sentiments les plus brutaux et glorifient la violence au détriment de la moralité.

La conférence recommande que d'une part des mesures administratives sévères restreignent l'extension commerciale de cette littérature corruptrice et d'autre part que soient favorisés les efforts désintéressés des organisations qui tentent d'offrir aux enfants des publications saines et attrayantes.

RÉSOLUTION

adoptée à l'unanimité par F.I.P.E.S.O. et F.I.A.I., le 31 juillet 1952

Les délégués des Associations nationales de la Fédération Internationale des Professeurs de l'Enseignement Secondaire Officiel (F.I.P.E.S.O.) et de la Fédération Internationale des Associations d'Instituteurs (F.I.A.I.), réunis en congrès commun à Copenhague les 30 et 31 juillet 1952 ont étudié les résultats de leur enquête sur la presse des organisations du personnel enseignant.

Le congrès considère que les publications des enseignants ont une grande importance non seulement pour l'éducation des enfants et l'amélioration de la situation professionnelle des enseignants, mais aussi pour la cause de la paix et de la compréhension internationale.

A. Il a été décidé de recommander aux associations nationales constituantes :

1. de faire place dans leurs bulletins aux questions internationales et de leur consacrer, autant que possible, une chronique régulière ;
2. d'insérer dans cette chronique les informations des organisations internationales et notamment les résolutions de congrès ; (nota)
3. de faire appel, toutes les fois que cela sera possible, à la collaboration d'associations d'autres pays, membres de ces Fédérations internationales ;
4. de publier gratuitement les demandes d'échanges d'élèves et de maîtres émanant des associations nationales ;
5. de demander que les rédacteurs de la chronique bibliographique signalent ce qui peut présenter un intérêt particulier pour les maîtres étrangers ;
5. de procéder le plus largement possible à l'échange de publications avec les autres associations nationales affiliées ;
7. d'atteindre par la presse professionnelle — et grâce à un souci constant d'informations objectives — l'opinion publique, non seulement en faisant des services de presse aux parlementaires, aux autorités locales et aux associations de parents d'élèves, mais en s'efforçant d'obtenir que la grande presse se fasse l'écho de nos publications notamment dans la revue de presse.

B. D'autre part, il a été décidé de demander à l'UNESCO :

1. d'user de son influence pour aider les associations nationales en cas de besoin, à obtenir les quantités de papier nécessaires et si possible des réductions des frais de publication ;
2. de faire entrer la presse professionnelle des organisations du personnel enseignant dans les accords négociés pour la libre circulation des publications pédagogiques et scientifiques.

Nota. — Il est également suggéré que les publications s'efforcent de donner toute publicité sous une forme appropriée aux sujets de discussion des congrès internationaux.



COTISATION 1952

Les collègues qui n'ont pas encore rempli leurs obligations vis-à-vis de la caisse voudront bien le faire sans tarder. Notre caissier leur en serait infiniment reconnaissant. Cotisation 1952 : 27 francs ; compte de chèques postaux II 2226. Les cotisations impayées au 15 octobre seront prises en remboursement.

Le Comité.

POSTE AU CONCOURS

Maître de travaux manuels, de géographie et éventuellement d'autres branches au Collège scientifique cantonal. Entrée en fonctions : 13 avril 1953. Titres exigés : brevet primaire vaudois et brevet vaudois pour l'enseignement des travaux manuels. Les postulations sont à adresser au Département de l'Instruction publique et des Cultes, service secondaire, jusqu'au 7 octobre 1952.

TRAITEMENT D'UN INSTITUTEUR PENDANT LE SERVICE MILITAIRE

Au sujet du traitement de l'instituteur mobilisé pour un service d'avancement, nous avons reçu de M. Martin, chef du service de l'enseignement primaire, en date du 2.9.52, une lettre dont voici l'essentiel :

« 1. L'art. 178 du Règlement pour les écoles primaires n'est plus valable.

2. L'art. 58 du Statut général des fonctions publiques cantonales est appliqué à la lettre, sans exception pour l'école de sous-officiers. »

L'art. 58 du Statut a la teneur suivante : « En cas d'absence pour cause de service militaire, les fonctionnaires ont droit à la totalité de leur traitement. En cas de service d'avancement, le traitement est réduit de 25 % pour les fonctionnaires mariés et de 50 % pour les célibataires. Le Conseil d'Etat édicte les prescriptions nécessaires à l'application de la présente disposition.

En complément à la lettre ci-dessus mentionnée, voici les prescriptions édictées en la matière par le Conseil d'Etat (art. 41, al. 1, 2 et 3 de l'arrêté d'application du Statut des fonctions publiques cantonales, du 22 déc. 1950) : « Par service d'avancement, on entend les services accomplis dans les écoles et cours spéciaux prévus par l'Ord. sur l'avancement dans l'Armée pour acquérir un grade.

Le service d'avancement n'entraîne une réduction de traitement que dans la mesure où il excède, pour l'année en cours, la durée du service ordinaire. En outre, aucune réduction n'est faite lorsque le service d'avancement coïncide avec les vacances.

« Lorsque les vacances ont subi une réduction par suite du service militaire prolongé, il n'est pas procédé à une réduction de traitement pour le nombre de jours correspondant à cette diminution. »

Le Comité.

ASSOCIATION VAUDOISE DES MAITRES DE GYMNASTIQUE

Notre association organise un cours de gymnastique féminine et rythmique à Lausanne, le samedi 11 octobre.

Programme du cours : école du corps, travail rythmique à un engin, étude d'un pas et variantes, balles élastiques, volley-ball. Tous les exercices seront accompagnés de musique.

Lieu du cours et rassemblement : 15 h., halle de gymnastique de l'Ecole normale. Fin du cours : 18 h.

Indemnités : les frais de voyage seront remboursés aux membres de l'association.

Inscriptions : prière de s'inscrire jusqu'au mercredi 8 octobre auprès de N. Yersin, av. Bergières, 3, Lausanne.

ASSEMBLÉE ANNUELLE

DES MAITRESSES D'ÉCOLE ENFANTINE ET SEMI-ENFANTINE

Le soleil qu'on n'attendait plus illumina tout au long cette belle journée de samedi 13 septembre. Belle journée vraiment, où le rapport présidentiel avait une telle saveur qu'on l'écouta, sourire aux lèvres, où nos cerveaux, nos cœurs et nos oreilles furent comblés.

C'est à la salle Tissot que la présidente de l'Association, Mlle Marthe Magnenat, ouvrit la séance. Dans cette langue claire et ferme qu'on lui connaît, elle traça devant nous l'activité du Comité. Les innombrables démarches nécessitées par l'édition d'images coloriées pour nos petits, le nouveau livre d'histoires pour enfants de Mlle I. Jaccard, le grave problème des effectifs, les questions de matériel, l'appel en faveur de nos journaux d'enfants, tout cela fut dit sous une forme alerte et attrayante mais où l'on sentait toujours présentes une tranquille fermeté, une volonté déterminée.

La conférencière du matin était Mlle Madeleine Jaques, assistante à l'office médico-pédagogique. Mlle Jaques est, comme on le sait, spécialiste des troubles du langage. Avec précision et chaleur, elle nous conduisit dans les méandres de ce monde infiniment délicat et subtil du langage humain. Elle insista sur la valeur que représente le fait de s'exprimer aisément. « Le langage, nous dit-elle, est le capital le plus sûr d'un être humain. » Puis Mlle Jaques nous parla des différents défauts d'articulation, des troubles du langage et des troubles de la parole. A six ans, l'enfant doit être en possession de ses moyens d'articulation. Les applaudissements qui suivirent montrèrent bien l'intérêt que suscita cette causerie.

L'après-midi, après le repas pris en commun, nous étions conviés, à la salle de la Fraternité, au concert donné par un quatuor de pipeaux de bambou. En l'absence de Mlle Scala empêchée, Mme Gerhard nous fit l'histoire du pipeau ; elle nous vanta ses vertus éducatives indéniables et insista sur la joie qu'il procure. Amour et joie dans la musique. Et le concert qui suivit nous prouva bien les qualités exceptionnelles de ce petit instrument. Le son était si pur, d'une qualité si rare que nous fûmes sous le charme. Ces dames de Berne savent tirer merveille de leurs instruments, elles en jouèrent avec une virtuosité qui nous émerveilla. Et nous aurions bien voulu entendre une fois encore telle petite pièce moderne de Poulenc ou Roussel, ou ce petit air ancien du 18^e siècle qui évoquait pour nous un très vieux Noël. Merci à ces dames de nous avoir donné tant de pure joie, tant de beaux et apaisants moments.

E. P.

MOUDON

Depuis quelques années, la section S.P.V. de Moudon remplace son assemblée de printemps par une « sortie » en commun. C'est ainsi que Le Repuis eut sa visite. (Signalons en passant que Mce Bèttex, directeur, reçoit volontiers les collègues, et que cette visite est de celles qui « payent ».) L'an dernier, ce fut le Musée du Vieux-Moudon, sous la direction compétente du collègue Junod ; on proposera pour l'an prochain, Echichens, filleul de la S.P.V. ; en cette année 1952, la section se devait de monter à Grange-Verney. Malgré le renvoi à l'automne, une trentaine de collègues, dont une dizaine de dames, y furent gentiment accueillis par M. Bochet, directeur.

Pour qui enseigne à la campagne, il est intéressant de savoir comment se comportent ses anciens élèves et ce que l'enseignement agricole leur donne. C'est ce que nous dit avec franchise le directeur de l'Ecole d'agriculture broyarde, dans son exposé sur l'établissement qu'il dirige, sur la formation du paysan et sur ses expériences de deux années. L'échange de vues nourri qui suivit fit si bien ressortir maintes préoccupations communes, que M. Bochet lui-même exprima l'idée de rencontres périodiques, certainement profitables aux deux parties.

La visite de l'école se termina très agréablement par le réfectoire, où attendait une collation aussi savoureuse que bienvenue. Directeur et visiteurs se réjouirent encore de ce premier contact, vraiment bien-faisant, et chacun se déclara d'accord que, grâce à la compétence et à l'amabilité de M. Bochet, cette journée fut une réussite.

B.

GROUPE FREINET

La prochaine réunion du G.F. aura lieu à Lausanne, au Foyer du Théâtre, le 15 octobre, à 14 h. 30.

Après une courte séance administrative, notre collègue Cache-maille, de Renens, parlera des expériences qu'il a réalisées dans le domaine de la Coopérative scolaire.

Enfin les collègues seront mis au courant des premiers résultats obtenus dans les diverses commissions de travail.

A qui s'adresse cette convocation ?

Tout d'abord à ceux qui, par un travail effectif, s'efforcent d'appuyer notre groupe et désirent fermement en faire partie.

Ensuite aux collègues qui désirent se documenter sur notre mouvement pédagogique. Il n'est pas nécessaire de pratiquer les techniques modernes — lequel d'entre nous les pratique à fond, d'ailleurs ? — ni d'être un chevronné de la pédagogie pour venir à nos assemblées : cette convocation s'adresse à quiconque désire améliorer son enseignement pour l'adapter aux nécessités de la vie.

C'est dans cet esprit que travaille le groupe.

LES ARMOIRES SONT VIDES

Ce sont, chaque année, des centaines de paquets de vêtements que le Secrétariat Vaudois pour la Protection de l'Enfance (S.V.P.E.) remet aux enfants de Lausanne et du canton qui en ont besoin. De nombreuses demandes affluent déjà mais le vestiaire est vide.

Tous les vêtements usagés mais en bon état, les chaussures d'enfants, sont les bienvenus. Le S.V.P.E. reçoit avec plaisir les vieux lainages même inutilisables et troués, pourvu qu'ils soient propres ; ils nous permettent d'acheter du neuf.

Merci à tous ceux qui adresseront au Secrétariat Vaudois pour la Protection de l'Enfance, rue de Bourg 8, Lausanne, des habits qui lui permettront de mettre au chaud ses petits protégés.

GENÈVE



U. I. G. - MESSIEURS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 SEPTEMBRE

Séance de rentrée ; les collègues se retrouvent et évoquent encore les souvenirs du beau temps des vacances !

Notre dynamique secrétaire, ayant lu son procès-verbal — dûment approuvé et adopté — le président renseigne l'assemblée sur l'activité du comité et les résultats obtenus :

- a) les séances d'information et d'échanges de vues au sujet du nouveau plan d'études, organisées au Grütli par le Comité, ont été bien fréquentées ;

- b) le Département a adressé à Nussbaum le nouveau règlement concernant les études pédagogiques des candidats à l'enseignement.

Force nous est bien de constater que nos autorités n'ont tenu aucun compte des propositions et suggestions de notre association et que, notamment, **les examens du concours d'entrée restent inchangés.**

Sur deux points seulement, nous obtenons satisfaction : 1. un brevet d'instituteur est délivré aux candidats à la fin de la 3^e année d'études ; 2. nos associations seront représentées à la Conférence qui examine les mérites des candidats (fin des études).

Le deuxième débat sur l'**Appréciation des épreuves scolaires** est précédé d'une introduction de Roller et de Fiorina, qui, chacun, est l'auteur d'un système.

Roller fait un exposé très clair de sa méthode et insiste sur le fait qu'elle permet un jugement équitable des travaux et, en aucun cas, ne risque de léser les écoliers (les cas limite faisant l'objet d'une discussion entre l'inspecteur et l'instituteur).

Il faut avant tout normaliser les épreuves et faire un essai dans une classe témoin.

Fiorina se déclare entièrement d'accord sur ce dernier point. Son système d'appréciation est basé sur le degré d'acquisition des notions enseignées et sur le rendement de l'enseignement.

Enfin, l'abaque Fiorina permet de fixer facilement les notes attribuées aux épreuves, dans tous les cas.

Au cours d'une discussion animée, plusieurs points sont soulevés : épreuves destinées aux classes des écoles rurales, fixation de la limite entre les résultats suffisants et insuffisants, limitation des épreuves générales aux branches principales, raccordement, etc.

Au vote, la proposition de Fiorina obtient le plus grand nombre de voix, mais le nombre élevé des abstentions semblerait prouver que certains collègues préfèrent les bonnes vieilles méthodes empiriques à la rigueur scientifique !

Ad. L.

U. A. E. E.

GROUPE D'ÉCHANGE

Avec l'arrivée de l'automne, notre groupe d'échange reprend son activité. Nous avons prévu, pour la rentrée, la confection en commun de jeux de calcul. C'est donc ce programme que nous vous proposons pour le premier lundi de chaque mois, à l'Ecole de St. Antoine.

Pour le réaliser, il nous faudra une certaine quantité de matériel, aussi est-ce nécessaire que nous nous mettions d'accord sur le choix des jeux que nous désirons faire. Notre prochaine séance, fixée au

lundi 6 octobre 1952, à 16 h. 45

nous permettra de nous entendre à ce sujet. Mais pour que notre rencontre ne se borne pas à un échange de considérations, nous vous proposerons également la confection immédiate de jeux simples et rapide-

ment exécutés. Pour cette fois, vous voudrez bien apporter votre matériel, soit : 1 feuille de mi-carton gris, grand format (de l'Economat), 2 feuilles de mi-carton de couleur, des cartes postales (non écrites) ou images collées sur carton, les tampons-vignettes Bourrelrier (pour celles qui les possèdent), les tampons de chiffres (ou chiffres en papier gommé), un tampon-encreur — de l'encre de Chine — une plume.

Nous espérons que pour la suite nous pourrions bénéficier d'une distribution spéciale de carton.

A lundi, chères collègues. Venez nombreuses et pleines d'ardeur.
F. S.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE T. M. ET R. S.

COURS DE DÉCORATIONS EN PAPIER MÉTALLISÉ POUR LA TABLE ET L'ARBRE DE NOËL

Direction : Mlle Schwindt.

Les vendredis 24 et 31 octobre, de 17 h. à 18 h. 30, école du Grütli, salle 30.

Prix du cours : 2 fr. pour les membres, 4 fr. pour les non-membres.

Fournitures : 6 fr.

Outillage à apporter : double-décimètre, rapporteur, compas, crayon.

Inscriptions chez le président de la société : M. Bonard, quai de l'Ecole de Médecine 10, tél. 5 34 76, jusqu'au 10 octobre.



BÂTIMENTS UNIVERSITAIRES

Le Comité d'action en faveur de la construction de bâtiments universitaires a convoqué les représentants de la presse neuchâteloise, au chef-lieu, pour les mettre au courant des besoins impérieux de notre école supérieure. Nous y reviendrons en temps opportun, c'est-à-dire au moment où la votation populaire sur le crédit nécessaire sera fixée (probablement le 23 novembre).

W. G.

POUR VOS SOIRÉES

Najaros, le collaborateur de « Caravelle » connu de chacun et dont les trucs et tours extraordinaires frappent de stupéfaction, se produit en soirées d'écoles et de sociétés. Il n'est autre que notre collègue de Neuchâtel, M. Francis Perret, Rosière 1, qui se tient volontiers à votre disposition.

W. G.

REVUE DES SECTIONS (Rapports de 1951)

Section de Neuchâtel. Présidence : M. Richard Reymond.

La création de la S.P.N. - V.P.O.D. a exigé la convocation de plusieurs séances et donné quelques soucis. Le président déplore le manque de cohésion parmi les membres de sa section et rappelle qu'il est pourtant bien indispensable de se conformer aux décisions de la majorité.

Du paragraphe consacré à l'effectif, nous signalons deux mariages : ceux de Mme Suzanne Schaller et de Mlle Marie-Loyse Fuegg, auxquelles sont adressés des vœux de bonheur. De trois décès, nous avons déjà relaté celui de Mlle L. Matthey-Doret, du Landeron, et avons le chagrin de remémorer les départs de Mlles Spichiger et Gauchat. La première avait été transférée, il y a deux ans, dans le district de Boudry où la mort est venue interrompre un enseignement auquel notre collègue avait apporté tout son cœur. Mlle Gauchat, institutrice retraitée, avait accompli une longue carrière avec un entier dévouement.

Parmi les manifestations intéressantes de l'activité de la section, il faut citer :

- a) une visite du Landeron agrémentée d'une causerie de M. R. Cavadini ;
- b) une promenade à Estavayer commentée par M. Loup ;
- c) une causerie-entretien dirigée par MM. L. Pauli et A. Ischer sur l'organisation de la nouvelle Ecole Normale ;
- d) une brillante conférence faite par M. Charly Guyot sur « Charles Péguy ».

Puis M. Reymond parle de la défense énergique de notre condition matérielle, qui a certainement porté ses fruits. Une ombre au tableau, cependant, la décision du Conseil général du chef-lieu de supprimer les suppléments communaux aux nouveaux-venus.

Dans sa conclusion, le président se félicite de l'entente qui n'a cessé de régner au sein du Comité, de l'esprit d'équipe de ses membres, de leur enthousiasme.

Pour nous, nous savons surtout que la section doit sa vie et sa bonne marche à celui qui la dirige depuis plusieurs années avec une amabilité et un dynamisme dignes d'exemple.

W. G.

Créer une habitude,

c'est une œuvre de longue haleine. Abonner les enfants à de bons journaux doit devenir dans les familles une habitude qui ne se discute plus. Tapons sur le clou avec persévérance pour créer cette habitude. Les journaux s'appellent... « Caravelle » et « L'Ecolier Romand » ! Insistez un peu, insistez beaucoup !



ALLO, ALLO, COLLÈGUES DU JURA !

Pensez avec joie au Congrès de la S.P.J. des 11 et 12 octobre prochains ! Ce sera votre congrès !

CONGÉ OFFICIEL !

La Direction de l'Instruction publique invite les commissions scolaires à accorder congé aux membres du corps enseignant qui désirent participer au Congrès pédagogique le samedi 11 octobre prochain.

Une bonne nouvelle... et qui vient de Berne !

EXPOSITION

A l'occasion du Congrès, s'ouvrira une exposition de moyens d'enseignement et de mobilier scolaire. Il paraît évident que tous les amis de l'école — et les gens qui admettent partout le progrès et la modernisation, sauf à l'école ! — devraient y « jeter un coup d'œil »... On a toujours quelque chose à apprendre, même quand on sait tout !

LE RAPPORT DU CONGRÈS

Nous ne l'avons pas en mains au moment où nous composons notre chronique. Nous pouvons toutefois écrire qu'il sera copieux ! Fruit d'un travail fouillé, écrit par un pédagogue dont nous connaissons l'idéal et les compétences, ce rapport mérite une lecture sérieuse ; ses conclusions doivent permettre un renouveau, un élan et quelques réalisations immédiates dont tous, enfants, maîtres et parents, nous bénéficierons. L'école primaire, l'école du peuple, peut et doit s'adapter à la vie moderne. C'est d'elle surtout, qu'année après année, sortent les futurs bons ouvriers de l'industrie, de l'artisanat, du commerce, de la terre. C'est elle enfin qui essaye d'en faire des hommes complets, libres, heureux !

SECTION BIENNE - LA NEUVEVILLE

Nos collègues ont tenu une assemblée à Vaulion, en terre vaudoise. Ces synodes « hors les murs » sont toujours un enrichissement.

A Romainmôtier, un charmant collègue de l'endroit, M. Cornuz, se révéla un cicerone distingué et c'est sous son experte conduite qu'eut lieu la visite de l'église et d'une exposition retraçant l'histoire de la cité. Les débats administratifs eurent lieu à l'Hôtel de Ville de Vaulion. M. l'Inspecteur Berberat honora ce synode de sa dynamique et souriante présence.

H. R.

Partie pédagogique

LA CRISE ZURICOISE DE 1436 à 1450

2^{me} partie : **LE RETOUR A LA CONCORDE**

(Voir Educateur Nos 13 et 29)

I. A la recherche d'un armistice

Les lecteurs voudront bien excuser le caractère détaillé de cette étude historique. Du moment qu'elle était avant tout destinée à montrer pourquoi la restauration du lien confédéral fut si laborieuse et ce qui néanmoins la fit aboutir, force était bien de suivre de près le déroulement des négociations pour y déceler le conflit entre les intérêts et les amours-propres cantonaux d'une part, et l'esprit de conciliation, de l'autre.

Si entre les Confédérés et la noblesse autrichienne des régions voisines la guerre se poursuivait, du reste avec intermittences, jusqu'en mai 1446, entre les sept cantons et Zurich, en revanche, elle cessa dès la fin d'août 1444 : à la nouvelle de l'extermination de leur avant-garde par les Armagnacs les Confédérés avaient en effet levé aussitôt le siège de Zurich pour défendre leurs cantons respectifs contre une éventuelle invasion.

Depuis plusieurs mois du reste des négociations s'étaient nouées en vue d'un arrêt des hostilités. Les Zuricois, dont le territoire avait été gravement dévasté et restait occupé par des troupes confédérales, souffraient de disette ; et la présence dans leurs murs d'une garnison autrichienne n'était pas faite pour améliorer leur situation économique et leur état moral. Du côté des Confédérés, la lassitude était grande aussi ; dans certaines parties du pays bernois des résistances se manifestaient contre les charges militaires dont les paysans se disaient accablés. Le désir de paix était donc général. Toutefois de gros obstacles, de nature psychologique surtout — ce sont souvent les plus effectifs — en rendaient le rétablissement difficile.

Il y avait tout d'abord l'opposition sociale entre citadins et ruraux. L'orgueil zuricois ne pouvait se résoudre à faire la moindre concession aux méprisables paysans schwytois. Un des principaux personnages de la ville, le chanoine Hemmerli, ne traitait-il pas, dans un de ses pamphlets, la classe paysanne de « maudite à perpétuité » puisqu'elle était issue de Cham, l'indigne fils de Noé, tandis que la noblesse et la bourgeoisie descendaient de Sem et de Japhet ? De leur côté les Schwytzois haïssaient trop les Zuricois et étaient trop fiers des succès diplomatiques et militaires remportés sur eux pour faire en leur faveur le moindre geste d'apaisement.

Les Zuricois regimbaient par conséquent contre l'application, à leurs yeux humiliante parce qu'égalitaire, de la clause de leur pacte qui soumettait tout conflit à l'arbitrage d'un Confédéré approuvé aussi par Schwytz. Ce n'est pas au principe de l'arbitrage qu'ils en avaient, mais ils ne voulaient confier leur cause qu'à un arbitre citadin, ce qui, évidemment, était contraire en fait à la notion d'arbitrage, inconciliable avec toute solidarité assurée entre l'une des parties et l'arbitre.

Il y a pourtant des cas où il faut savoir se libérer de la lettre d'une convention pour en appliquer l'esprit. Et quand on pense que c'est finalement le bourgmestre d'une des plus grandes villes allemandes, Pierre d'Argun, d'Augsbourg, qui fut désigné comme arbitre, et, tout membre de l'aristocratie citadine qu'il fût, qu'il condamna la politique anticonfédérale de Zurich, on regrette que les sept cantons n'aient pas accepté plus vite cette légère entorse à la lettre du pacte de 1351. La responsabilité en incombe, semble-t-il, à l'opiniâtre opposition d'Ital Reding, le vieux landamann schwytzois, car c'est à partir du moment où il disparaît de la scène politique que Schwytz renonça au veto formulé par lui contre toute dérogation aux stipulations du dit pacte.

C'est en juin 1446, donc presque deux ans après la bataille de St-Jacques et après cinq tentatives inutiles, que fut enfin franchie la première étape vers la paix par la signature d'une convention d'armistice qui, d'une part, mettait fin aux hostilités et, de l'autre, établissait la procédure à suivre pour résoudre autrement que par la force les questions soulevées par le conflit entre Zurich et les sept cantons. Rappelons-nous, en passant, que les négociations en vue d'un armistice entre les deux belligérants de la guerre de Corée durent — je n'ose ajouter « seulement » — depuis quinze mois, et que l'opinion publique est généralement encline à désespérer de leur utilité ; la persévérance des négociateurs de 1444 à 46 et le succès qui la récompensa ne prennent-ils pas, à ce rapprochement, la valeur d'une salutaire leçon ?

Ce qui rend ce rapprochement particulièrement suggestif et frappant c'est la constatation que toute l'Europe centrale contribua à cet effort vers la paix à cause des menaces de guerre générale que faisait peser sur elle le conflit suisse. On doit même reconnaître que, si une convention d'armistice put enfin être rédigée et mise à exécution, c'est à l'intervention médiatrice de nombreux hommes d'Etat étrangers que cela est dû. Figurent en effet dans les listes des participants aux conférences qui l'élaborèrent peu à peu des émissaires du concile assemblé à Bâle en ces mêmes années, les évêques de Bâle et de Constance qui viennent en personne tenter une médiation au moment où se répand la nouvelle de l'intervention des Armagnacs, puis des délégués de la plupart des villes libres de l'Allemagne du sud, notamment Strasbourg, Augsbourg, Nuremberg, Ulm, Constance, St-Gall et Bâle, ainsi que du duc de Savoie et du pape Félix V, enfin même des princes-électeurs et quelques hauts dignitaires des clergés séculier et régulier d'Allemagne.

Rien de surprenant du reste à ce concours apporté par tant d'autorités politiques à la réconciliation entre les Confédérés. La scission que l'héritage toggenbourgeois avait provoquée entre eux, ou plutôt l'alliance de Zurich avec la maison d'Autriche qui en était fatalement résultée faisait courir un grave danger à la paix européenne, très précaire alors comme aujourd'hui.

Pour les petites, mais prospères républiques citadines du sud de l'Allemagne, et même pour les seigneuries, les Habsbourg étaient des voisins particulièrement redoutables. Aussi la résistance victorieuse que, grâce à leur solidarité, les petites communautés du plateau suisse leur

avaient opposée, et les pertes territoriales qu'elles avaient même réussi à leur infliger avaient fait de la Confédération un précieux appui pour tous ceux que menaçait leur ambition. Sa désagrégation, qui risquait de permettre à l'Autriche d'assurer enfin sa domination sur tout ce territoire qu'elle convoitait depuis plus d'un siècle, ne pouvait dès lors être pour eux qu'une catastrophe. Ils ne s'en étaient pas rendu compte tout d'abord, il est vrai.

Au début du conflit, en effet, la solidarité de classe, ou, si l'on préfère, la commune hostilité à l'égard des paysans avait orienté vers Zurich la sympathie de la plupart des villes du bassin du Rhin. Mais quand son alliance avec les Habsbourg eut fait apparaître la vraie portée de la rupture du lien confédéral qu'elle impliquait, un revirement symptomatique se produisit en faveur des sept cantons, malgré l'aversion qu'avait provoquée au sein de ces bourgeoisies commerçantes la politique entreprenante et contagieuse de démocratie rurale dont Schwytz, Glaris et leurs satellites des Grisons et d'Appenzell étaient depuis un demi-siècle le foyer. Ce revirement fit naturellement une grande et douloureuse impression sur les Zuricois pour qui avait un grand prix l'amitié de ces villes avec lesquelles ils entretenaient d'importantes relations commerciales ; mais il ne suffit pas à les détourner de la voie périlleuse sur laquelle ils s'étaient engagés.

Plus la plaie qui s'était ouverte au flanc de la Confédération s'avérait difficile à guérir et par conséquent inquiétante pour la paix de l'Europe centrale, plus s'en préoccupaient les principaux dynastes allemands. L'intervention, en 1445, d'un des plus considérables, le duc Louis, prince-électeur et comte du Palatinat, n'a donc rien qui étonne, d'autant plus que malgré sa jeunesse — il avait environ vingt-cinq ans — il avait la réputation d'un efficace médiateur.

Une première conférence, où il n'agit que par ses délégués, ayant échoué, il en convoqua une seconde six mois plus tard ; si elle aboutit au bout de trois semaines à la conciliation tant souhaitée, c'est très certainement à son action personnelle et à celle des éminents prélats et juristes qui secondèrent ses efforts que les Confédérés en furent redevables, comme en témoigne ce passage du rapport d'un des délégués de Berne : « Les négociations ont été rompues dimanche et nous comptons partir lundi. Mais le Grand Maître de l'Ordre Teutonique a repris avec nous, avec les délégués de Soleure ainsi qu'avec deux des conseillers du comte palatin l'examen des points litigieux, ce qui a permis de mener à chef les conventions d'armistice avec l'Autriche et avec Zurich. »

Ne pense-t-on pas instinctivement en lisant cela à l'effet semblable produit, quarante-cinq ans plus tard, à la diète de Stans par le message de Nicolas de Flue ? et à l'ingratitude commise par l'historiographie suisse laissant dans l'ombre cette intervention décisive et bienfaisante d'un prince étranger dans nos disputes intérieures ?

L'accord n'avait naturellement été obtenu que grâce aux concessions arrachées peu à peu depuis deux ans aux trois parties en cause : l'Autriche, battue peu auparavant à Ragatz, avait dû accepter que son litige avec les Confédérés — il portait avant tout sur la question de

l'Argovie — soit dissocié de celui tout différent qui opposait Zurich et les sept cantons, ce qui affaiblit beaucoup la position diplomatique de ces deux partenaires ; les Zuricois s'étaient résignés à soumettre à un arbitrage leur comportement initial envers Schwytz, cause de tout le conflit ; de leur côté les Confédérés, renonçant enfin à exiger que le pacte de Zurich fût appliqué à la lettre, avaient consenti à ce que l'arbitre à désigner fût un étranger.

Certes cet armistice, dont les cloches répandirent aussitôt la joyeuse nouvelle dans tout le pays, n'était encore que la première étape, décisive il est vrai, vers la paix complète, laquelle exigera encore quatre années de négociations ardues. Mais la fin des hostilités dont il était le signal permit aux paysans zuricois que les dévastations et les incendies perpétrés par les troupes ennemies avaient forcés à se réfugier à l'abri des murailles de Zurich et de Rapperswyl de retourner cultiver leurs terres et reconstruire leurs fermes. Quant aux Confédérés, ils purent rappeler et licencier leurs troupes d'occupation.

D. Lasserre.

NE SOYONS PAS PURISTES, MAIS...

Du côté de la grammaire

Faut-il dire : Nous **sommes** descendus la rue de Bourg, ou nous **avons** descendu... ? On peut hésiter, d'autant plus que de grands écrivains ont, dans ce cas, employé l'auxiliaire être, tel Ramuz dans « Aimé Pache » : « Il était monté sans bruit l'escalier ». Pourtant la chose est claire : si, en l'absence d'un complément direct, être s'impose (vous êtes montés), on n'en doit pas moins dire, dans un emploi transitif : Vous avez monté le Petit-Chêne.

Certains journalistes ont mis récemment à la mode un curieux usage du subjonctif passé au lieu du passé antérieur de l'indicatif. Un sac contenant de l'argent étant tombé au lac, un quotidien lausannois racontait que « c'est seulement 210 jours après qu'il **soit** tombé qu'on ressortit l'objet » (pour : après qu'il **fut** tombé). Et l'on nous sert à tout moment des expressions comme celle-ci : « Après que le président **ait** ouvert la séance... » (pour **eut** ouvert). Je crois trouver l'origine de ce solécisme dans une confusion inconsciente entre le prétérit (**fut, eut**) et l'imparfait du subjonctif (**fût, eût**) qui sont homonymes à la troisième personne du singulier. Comme l'imparfait du subjonctif tend à tomber en désuétude (je voudrais qu'il **vienne**, au lieu de **vînt**), on remplace indûment l'un par l'autre.

A propos de l'imparfait du subjonctif, Albert Dauzat remarque avec esprit que des formes comme : Il n'aurait pas fallu que nous le **cassassions**, ou : Désiriez-vous que nous la **fascinassions** ? nous paraissent grotesques, tandis que les substantifs **cassation** et **fascination** nous semblent tout à fait normaux.

Quand j'étais écolier, notre manuel de grammaire enseignait qu'il fallait dire : manger **de** bon pain, boire **de** bon vin. (Nous ne le disions pas, bien entendu !) « Aujourd'hui, note encore Dauzat, **de** bon pain est archaïque ou prétentieux ».

L'Observateur.

L'ŒUVRE DES « TABLEAUX SCOLAIRES »

En 1952, quatre nouveaux sujets ont été édités :

1. « La remise des drapeaux en 1945 », où le peintre Weisskönig, de Saint-Gall, évoque la manifestation qui s'est déroulée devant le Palais fédéral à la fin des mobilisations.
2. « Les bisses valaisans », d'Albert Chavaz, de Savièse.
3. « Chez le boulanger », scène vue par Danielle Buzzi, de Locarno.
4. « Volcan », représentation très suggestive de l'Etna, par Fred Stauffer, de Wabern (Berne).

Rappelons que la Maison Ingold & Cie, à Herzogenbuchsee, est chargée de la vente qui peut se faire, à prix réduit, par abonnement. Quant aux commentaires de chaque tableau, la Société suisse des instituteurs, à Zurich, en assure l'édition allemande. Les textes sont mis au point par les soins de M. le Dr Simmen, entouré de collaborateurs spécialistes.

Cette année également, un nouveau concours de « Tableaux scolaires » a pu être organisé. Des six sujets proposés :

Avalanches et éboulis
Hall de gare
L'été au bord d'un lac
La nourriture des oiseaux en hiver
Rizière, et
Panorama du Mittelland,

trois — les trois derniers — ont trouvé le ou les peintres habiles à respecter à la fois les lois de l'esthétique et les exigences pédagogiques. Ce sont :

Fernand Giaume (Montilier), pour le Mittelland,
Adolf Dietrich (Bernigen, Schaffh.) et Marino (Mme Liengme-Choisy, Genève), pour « Nourriture des oiseaux »,
Georges Item (Bienné), pour la rizière.

La prochaine série de tableaux (qui sortiront de presse en 1953), comprendra l'œuvre de Giaume, celle de Dietrich et les deux thèmes suivants : « Renaissance » et « Atelier de potier ».

Quant aux sujets anciens ou nouveaux proposés aux artistes pour leur activité de l'hiver prochain, les voici :

Avalanche et Hall de gare (deux sujets à reprendre) ; métamorphose de l'insecte (papillon, par exemple) ; un conte de Grimm ; la famille ; le lac de Zurich et la jetée de Rapperswil ; enfin les animaux à la pâture. De quoi satisfaire les désirs les plus variés et les revendications de tous les degrés de l'enseignement. Reconnaissons que l'œuvre des tableaux scolaires va bon train, entraînée par un président dynamique (M. Simmen, du Lehrerverein) et assurée de l'affection d'artistes nombreux et compréhensifs qui se mettent au service de l'école sans rapetisser leur idéal esthétique.

P. R.

Ecole Pratique Emile Blanc

Place Bel-Air 4

LAUSANNE

Tél. 22 22 28

STÉNO-DACTYLOGRAPHIE
BRANCHES COMMERCIALES - LANGUES

Ouverture du Cours Ecole: 12 janvier 1953 à 14 h. Durée: 3-6 mois ou plus.

Ecole Nouvelle Préparatoire

Internat pour garçons - Externat mixte

PAUDEX - Lausanne

Tél. 28 24 77

Préparations aux Collèges, Gymnases, Ecoles de Commerce. Raccordement à toutes les classes. **Bachots, Matu., Polytechnicum.**
Enseignements par petites classes. Dir. Prof. J. M. Jomini.

MEUBLES
HEIDER
MAÎTRE ÉBÉNISTE
MAISON FONDÉE
EN 1860
91 ANS D'EXPÉRIENCE
100% SUISSE
BEL-AIR
MÉTROPOLE
LAUSANNE

Prix les plus bas - Garantie 20 ans



BON

à coller sur une carte postale et
à envoyer à la FLAWA, FABRI-
QUES SUISSES D'OBJETS DE
PANSEMENT ET D'OUATES S. A.,
FLAWIL

PAPETERIE DE ST-GEORGES

A. Jamolli Fils

GENÈVE

Bd St-Georges 65 Tél. 4.91.26

Veuillez m'envoyer gratuitement
pour distribuer aux élèves:

horaires VINDEX
tableaux de premiers
secours

Nom:

Adresse:

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux

L'Application des méthodes actives



à l'enseignement du calcul et de la lecture vous sera facilitée par l'emploi du matériel Schubiger, conçu et éprouvé par des pédagogues expérimentés.

Demandez-en le catalogue, il vous sera envoyé gratuitement.

FRANZ SCHUBIGER WINTERTHOUR

Récupération

Pour une récupération de papier,
vieux fers, vieux métaux, chiffons,
etc., une bonne adresse:

JEAN VIGLINO

fers et métaux

Chavornay

Téléphone (024) 7.31.16

Vos imprimés

*seront
exécutés
avec goût
par l'*

Imprimerie
CORBAZ S.A.
Montreux

**5 % d'escompte
au corps enseignant**

vous offre

Confection élégante
pour
dames et jeunes filles



LAUSANNE

5, rue de l'Ale

HENNIEZ LITHINÉE
EAU DIGESTIVE

196
MONTREUX, 11 octobre 1952

LXXXVIII^e année — N° 34

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux 11 b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

OUVRAGES PÉDAGOGIQUES EN VENTE DANS NOS LIBRAIRIES

- AEBLI, H.** Didactique psychologique - Application à la didactique de la psychologie de Jean PIAGET - Coll. « Actualités pédagogiques et psychologiques » - In-8, 163 pages, broché 6.25
- BRAUNER, A.** Nos livres d'enfants ont menti! - In-16, 179 pages, Paris, quelques illustrations, broché 11.60
- CHARRIER et OZOUF.** Pédagogie vécue - In-16, 656 pages, Paris, broché 10.80
- DURAND, S. N.** Pour ou contre l'éducation nouvelle? Essai de synthèse pédagogique - In-16, 204 pages, Bruges, broché 6.25
- LAMBERT, L.** La culture générale par le français - Contribution à la réforme de l'enseignement - In-16, 221 pages, Bruxelles, broché 7.50
- MONTESSORI, M.** Pédagogie scientifique - La découverte de l'enfant - In-8, 257 pages, nombreuses photographies, broché 12.50
- NÉRON, G.** L'enfant vagabond - Coll. « Paidéia », in-16, 116 pages, Paris, broché 4.85
- RICHARD, P.** Aide-mémoire de culture française - In-16, 221 pages, Paris, broché 7.15

Quelques nouveautés intéressantes

- JOLLY et LAURIN.** La grammaire par le croquis et les textes - Cours élémentaire - In-16, 192 pages, Paris, nombreuses illustrations, relié 3.20
- LALIRE, G.** La rédaction et le français - Cours moyen, de fin d'études et classes de 5^e et 6^e des lycées, collèges et cours complémentaires - Livre du maître - In-16, 270 pages, Paris, broché 6.55
- MÉNARD, I. et MÉNARD G.** La rédaction au certificat d'études primaires - Sujets, développements, conseils - In-16, 144 pages, Paris, broché 4.—
- PIEUCHARD, M.** La dictée au certificat d'études primaires - Questions d'examens, réponses, utilisation du texte - In-16, 171 pages, Paris, broché 4.70

LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHÂTEL - VEVEY - MONTREUX - BERNE - BALE - ZÜRICH



Conditions de faveur pour membres de la Société Pédagogique de la Suisse Romande contractant des assurances individuelles et de responsabilité professionnelle

Mobilier scolaire moderne



- solide
- confortable
- élégant
- pratique

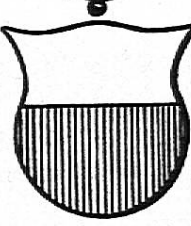
(Modèles reconnus par le
Dépt. de l'Instr. publique
vaudois)

Fabrique Bâloise de meubles en fer S.A. Sissach
ci-devant Th. Breunlin & Cie Tél. (061) 7.44.61

Magasin et bureau Beau-Séjour 8

Téléphone permanent 22 63 70

POMPES FUNÈBRES



OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

L'Application des méthodes actives



à l'enseignement du calcul et de la lecture vous sera facilitée par l'emploi du matériel Schubiger, conçu et éprouvé par des pédagogues expérimentés.

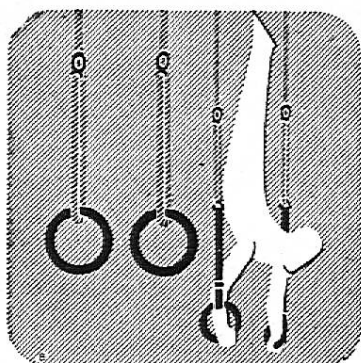
Demandez-en le catalogue, il vous sera envoyé gratuitement.

FRANZ SCHUBIGER WINTERTHOUR

AUTOMNE... N'est-il pas de plus belles que celles de couleurs? PHOTOGRAPHIES
Tout bon appareil de format normal peut recevoir un tel film.

Demandez conseils aux spécialistes de la branche

A. SCHNELL & FILS Pl. St-François 4
PHOTO - PROJECTION - CINÉ
LAUSANNE



Alder & Eisenhut AG


FABRIQUE
D'ENGINS DE GYMNASIQUE
DE SPORTS ET DE JEUX

Kusnacht-Zch.

Tél. 051/91.09.05